ORGANIGRAMME

Barreau du Québec

Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques

Le Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques gère les affaires institutionnelles, les dossiers du contentieux, de l'exercice illégal et de recouvrement, les demandes de permis d'exercice et les demandes d'accès à l'information. Il est aussi responsable des dossiers législatifs, du droit professionnel et de la gestion de plusieurs groupes d'experts ainsi que des questions concernant l'équité, la diversité et l'inclusion. Il soutient le Conseil d'administration dans ses dossiers et il est responsable des élections au Barreau.

École du Barreau

L'École du Barreau est la première institution d'enseignement postuniversitaire en Amérique du Nord se portant garante de la préparation et de l'insertion professionnelle des jeunes avocats dans une perspective de protection du public. Elle assure la formation professionnelle des futurs avocats en vue de les préparer à l'obtention du permis d'exercice et aux premières années de la pratique. Elle gère également la Clinique juridique du Barreau, une mesure gratuite d'accès à la justice pour le public, ainsi que le processus des demandes d'équivalence.

Ressources humaines et matérielles

La Direction des ressources humaines et matérielles agit comme un allié pour les autres directions de l'Ordre en anticipant les besoins et en y répondant avec une approche et des pratiques novatrices, axées sur les résultats et le mieux-être des employés. Elle est responsable des programmes de développement organisationnel et soutient les initiatives d'amélioration continue dans les opérations du Barreau.

Communications

La Direction des communications fait rayonner la mission du Barreau au moyen de stratégies médiatique et numérique. Elle relaie ses messages, réalisations et activités auprès du public ainsi que ses opinions adoptées en vertu de son rôle sociétal. Elle se charge aussi des communications avec les membres du Barreau et les employés.

Transformation organisationnelle

La Direction de la transformation organisationnelle accompagne le Barreau dans l'évolution de ses façons de faire et de ses outils numériques, au service de sa mission de protection du public. Elle réunit la transformation et les technologies autour d'une vision commune. Son Bureau de projets intégrés est le partenaire des directions dans leurs projets de changement : il les aide à cibler ce qui crée le plus de valeur, à simplifier leurs processus avant d'y appliquer la technologie et à soutenir leurs équipes jusqu'à l'adoption. Son secteur du développement transforme ces besoins en solutions : il intègre les outils d'affaires et veille à ce qu'ils forment un ensemble cohérent, aux données fiables. Son secteur de l'exploitation est le premier point de contact des employés : il les soutient au quotidien et assure la stabilité, la sécurité et la continuité des systèmes sur lesquels ils comptent.

Bureau du syndic

Le Bureau du syndic assure la protection du public. Il est responsable des enquêtes concernant la conduite dérogatoire des avocats, du dépôt des plaintes disciplinaires, et des enquêtes en matière de réinscription et de changement de statut. Il effectue la conciliation des comptes d'honoraires des avocats et offre un service d'information au public et aux membres du Barreau. Il intervient également dans le cadre de prises de possession et perquisitions.

Greffes

La Direction des greffes veille à l'administration et à la gestion des divers comités statutaires du Barreau dont les décisions permettent de contrôler l'exercice de la profession (Conseil de discipline, Comité d'accès à la profession, Comité des requêtes, etc.). Elle est également responsable du service à la clientèle Info-Barreau ainsi que des différents registres tenus par l'Ordre : testaments et mandats en cas d'inaptitude, exercice en société, comptes en fidéicommis de même que le Tableau de l'Ordre.

Finances

La Direction des finances planifie, dirige et coordonne l'ensemble des opérations reliées à la gestion financière et budgétaire du Barreau, de ses fonds et organismes affiliés. Elle s'assure de l'enregistrement adéquat et conforme de l'ensemble des transactions reliées au cycle comptable et formule des recommandations stratégiques de nature financière à la Direction générale.

Qualité de la profession

La Direction de la qualité de la profession chapeaute l'inspection professionnelle et la formation continue. Privilégiant une approche préventive basée sur la gestion des risques, l'inspection professionnelle assure la conformité de la profession aux lois, règlements et normes qui la régissent, et accompagne les avocats et les avocates dans la qualité de leur pratique. La formation continue vise à maintenir, mettre à jour, et améliorer leurs compétences professionnelles et déontologiques.

Affaires d'assurance responsabilité professionnelle

La Direction des affaires d'assurance responsabilité professionnelle offre aux membres du Barreau une garantie d'assurance étendue pour les erreurs et les omissions pouvant survenir dans le cadre de la prestation de leurs services professionnels. Elle dispense aussi des activités de prévention les aidant à mettre en place de meilleures pratiques pour éviter de commettre des erreurs susceptibles d'engager leur responsabilité professionnelle.

Affaires gouvernementales et institutionnelles

La Direction des affaires gouvernementales et institutionnelles coordonne les activités afférentes aux relations du Barreau avec le gouvernement et les institutions, conformément à son plan stratégique et à ses priorités en matière de développement législatif et réglementaire, ainsi qu'en matière de relations avec les partenaires de la justice.

Direction générale